



Wallonie

Ville de Châtelet



URBANISME 2026/179 - AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme. Le demandeur est **Monsieur Théo LEONI**
Le terrain concerné est situé à 6200 CHÂTELET, **rue de la Sarthe** et cadastré **Châtelet (Div 1) section C n° 108 P 3**.

Le projet consiste en la **construction de 2 maisons d'habitation jumelées** et présente les caractéristiques suivantes :

- Le projet s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les motifs suivants :

1.1. D'une manière générale, les bâtiments à front de voirie sont construits à mitoyenneté.
Le bâtiment ne serait pas construit à mitoyenneté.

1.3.1. Les volumes principaux, accompagnés éventuellement de volume(s) secondaire(s) contigu(s) latéralement devront être implantés sur l'alignement et en ordre continu. **Le volume ne serait pas construit sur l'alignement.**

1.3.2. Un recul latéral de 6 m minimum pour les volumes principaux et de 3 m minimum pour les volumes secondaires contigus doivent être respectés du côté de la prise de jour.

Le volume principal ne serait pas implanté à 6 m minimum de la limite latérale droite de la parcelle (3,16m).

1.3. Volumes principaux : 1.3.2. La profondeur de construction du volume principal est de 12 m ; la profondeur de construction du volume secondaire contigu adossé est de 20 m maximum depuis l'alignement.

La profondeur de construction serait de 6,50 m de profondeur (volume principal).

- La demande s'écarte du contenu à valeur indicative du Schéma de Développement Communal :

- Le bien est situé en zone d'habitat de densité moyenne à faible (< ou = 25 hab./ha) : La densité du projet est supérieure à celle prévue, à savoir : 2 logements/424 m², soit du 47 hab./ha.

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables, de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – Service Urbanisme – rue Gendebien, 59 à 6200 CHÂTELET.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service Urbanisme, téléphone : 071/243.244, mail : urbanisme@chatelet.be, dont le bureau se trouve rue Gendebien, 59 à 6200 CHÂTELET.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 22/10/2026 au 5/11/2026 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – rue Gendebien, 55 à 6200 CHÂTELET
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chatelet.be

À Châtelet, le 7 octobre 2026

Le Directeur général,

Christophe LANNOIS



Pour le Bourgmestre,
L'Échevin délégué,

Françoise ABAD GONZALEZ